LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le 29/06/2023
ID : 081-218101400-20230622-1843_FIDDDONEVA-AU

DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de LAVAUR,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 lui donnant délégation au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que rien ne s'oppose à accepter le don grevé d'aucune condition à la commune de LAVAUR par l'association Entraide Vauréenne.

DECIDE

Article unique

Il est accepté le don de 2019.31 Euros adressé par l'association Entraide Vauréenne.

Fait à Lavaur, le 22 juin 2023

Le Maire,
Conseiller régional

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (TARN)

Mairie de Lavaur - BP 88 - 81503 LAVAUR Cedex - Tél. 05.63.83.12.20 - Fax. 05.63.41.42.89 - Fax. : Service Finances : 05.63.58.08.57
E-mail : mairie@ville-lavaur.fr